INTERCOM BERNAY, TERRES DE NORMANDIE.

Les statuts votés à l'arraché

« La proposition qui vous est faite est à 99 % un statu quo. » Comme l'a annoncé M. Vincent, l'expert du bureau d'études engagé par l'Intercom, les statuts votés ce jeudi 28 octobre varient peu. En d'autres termes, ils reprennent les compétences existantes, nées de l'addition des collectivités qui ont fusionné le 1er janvier 2017. Pourtant, l'adoption ne s'est pas faite sans anicroches. Pour preuve, seules 40 voix ont permis le vote de ces statuts alors que 31 conseillers se sont abstenus et que 16 autres s'y sont opposé.

Pressée par les délais, l'Intercom Bernay, terres de Normandie n'a pu établir une liste exhaustive des voiries et équipements d'intérêt communautaires, ce qui a suscité l'incompréhension de plusieurs délégués dont Eric Jehanne, adjoint de Menneval (à droite).

Plusieurs maires vent debout

Parmi les voix discordantes, Franck Giffard, le maire de Bosrobert. Ce dernier ne digère pas le retour de son équipement sportif - une salle multisport - dans le giron municipal, cela alors qu'elle est utilisée bien au-delà de la commune.

Pierre Malargé est également monté au créneau. L'édile de Saint-Pierre-de-Cernières a déploré l'absence d'un projet plus abouti concernant le projet social.

« Vous nous demandez de nous engager sur ces statuts, je n'ai pas assez d'informations pour me prononcer aujourd'hui, ou alors, c'est de l'inconscience… », a regretté de son Sébastien Cavelier, le maire de Notre-Dame-d'Épine.

Une liste temporaire des équipements communautaires

En ce qui concerne la voirie, c'est Eric Jehanne qui a croisé le fer. « Pourquoi les parkings de Beaumont-le-Roger, Broglie et Bernay ne sont-ils pas listés dans les équipements d'intérêt communautaire ? », a commenté le délégué de Menneval, en prenant connaissance de la liste des équipements qui relèvent d'une gestion intercommunale.

Pourquoi ? « Parce qu'il était matériellement impossible d'établir une liste à l'échelle de l'ensemble de l'Intercom », lui a répondu Frédéric Scribot, le vice-président Voirie. Selon l'élu, ce n'est donc que temporaire. En l'absence d'une liste exhaustive des voiries qui revêtent un intérêt à l'échelon intercommunal, le bureau des vice-présidents a manifestement préféré maintenir les équipements dont la gestion était déjà mutualisée. C'était le cas dans l'ancienne 3CB (Mesnil-en-Ouche) et dans l'ex-IPB (Brionne).

Une régie votée pour la station-service de Broglie

Mais tout n'est pas que conflit dans l'Intercom, il existe également des consensus. L'exemple a été fourni par le vote d'une délibération autorisant la constitution d'une régie avec autonomie financière pour la future station-service. Il était temps, les habitants de Broglie désespéraient de voir aboutir ce projet. Un budget initial de 60 000 € permettra de remplir les cuves. Reste à arrêter une date pour l'inauguration.

Les départementales resteront bernayennes

Enfin, du côté des dénouements heureux, soulignons la fin d'une polémique bernayenne. Une fois n'est pas coutume, l'Intercom a tranché un conflit bernayo-bernayen à propos des routes départementales. Rappelons-nous. En décembre 2016, un échange houleux avait opposé Jean Hugues Bonamy à son opposante Marie-Lyne Vagner, à propos de la cession de 15 kilomètres de voiries départementales (dans le détail, des portions des routes D24, D33, D40, D43, D131, D133, D704 et D834 transférables à l'échelon communal ou intercommunal, au choix). Cette dernière s'était indignée, en conseil municipal de Bernay, que la Ville empoche 500 384 €. Un chèque signé par le Département et destiné à l'entretien de ces routes départementales. Cet argent aurait dû, selon le point de vue de l'opposante, retourner dans les caisses de la communauté de communes.

Mais tel n'était pas le point de vue de Jean-Hugues Bonamy qui justifiait sa décision ainsi : « Je ne sais pas ce qu'il va se passer à l'interco. Je préfère que cet argent [revienne] à la ville ». Sur le sujet, la conseillère municipale, également vice-président de l'Intercom, attendait le maire de la sous-préfecture au tournant. Mais l'escarmouche a connu son épilogue à l'occasion du vote des statuts. En marge du conseil communautaire, le premier magistrat a confirmé que les voies transférées par le Département relèveraient bien de la gestion de sa commune. Pour autant, ces voies ne figuraient pas sur la liste des voies urbaines exclues de l'intérêt communautaire, dans le document annexe des statuts. « Il s'agit là d'une omission des services techniques », selon Frédéric Scribot, le vice-président en charge de la voirie, qui assure que ces voies figureront bien dans le document définitif. Le bureau de l'Intercom, jeudi 5 octobre, devrait d'ailleurs traiter cette problématique.

Fr. L